

Souhaites-tu devenir membre de la CCG à la FSPJ ?

La Commission de contrôle de gestion (CCG) de la FSPJ est l'interlocutrice pour toutes les questions concernant les statuts et les règlements de la FSPJ. Tu pourrais t'imaginer faire partie de cet organe, mais tu n'es pas tout à fait sûr-e que cette fonction est faite pour toi ? Alors lis ce One Pager ! Tu y trouveras ici un résumé des informations les plus importantes sur la fonction au sein de la CCG.



Pourquoi devenir membre de la CCG ?

Au sein de la CCG de la FSPJ, tu peux assumer de grandes responsabilités dès ton plus jeune âge. Avec les autres membres de la CCG, tu contrôles d'une part le travail du comité. D'autre part, tu conseilles le comité dans toutes ses questions relatives aux statuts et aux règlements de la FSPJ.

En tant que membre de la CCG, tu peux acquérir de nombreuses expériences précieuses dans les domaines du controlling, de la haute surveillance, de la gestion de l'organisation, des finances et dans d'autres domaines thématiques.

En tant que membre de la CCG, tu fais en outre partie de la FSPJ. Ton réseau s'élargit donc en permanence. Ce réseau peut t'ouvrir des portes pour de futures activités !

En tant que membre de la CCG, tu t'engages en outre pour une bonne et importante cause. Par ton engagement, tu favorises la formation politique et la participation politique des jeunes en Suisse. Ou formulé plus simplement : tu contribues à enthousiasmer les jeunes pour la politique.

Quelles sont les tâches assumées par les membres de la CCG ?

En tant que membre de la CCG, tu assumes une tâche centrale : tu contrôles le travail du comité et tu es responsable de la prise et de la mise en œuvre des décisions et des processus conformément aux dispositions des statuts et des règlements. Ce travail est essentiel, car tu effectues ce contrôle au nom des membres de la FSPJ (PJ).

Quelles qualifications dois-tu posséder ?

À la FSPJ, nous sommes convaincus que tout peut s'apprendre ! Tu n'as donc pas besoin de qualifications spécifiques pour rejoindre CCG de la FSPJ. Il y a toutefois trois conditions à remplir :

1. Tu dois être motivé-e, curieuse/curieux et engagé-e.
2. Tu dois pouvoir consacrer environ quatre heures par mois à ta fonction de membre de la CCG.
3. Tu dois pouvoir assister aux principales manifestations de la FSPJ (AD, CPJ). Mais ne t'inquiète pas, les dates sont toujours connues un an à l'avance.

Tu as encore des doutes ?

Si tu n'es pas encore sûr-e de vouloir être candidat-e à la CCG de la FSPJ, tu peux nous contacter à tout moment (gpk@dsj.ch).

Que dois-tu faire pour te porter candidat-e à la CCG ?

Si tu as décidé de te porter candidat à la CCG de la FSPJ, tu peux télécharger le formulaire sur notre site Internet, le remplir et l'envoyer à Elena (elena.boss@dsj.ch).

Nous nous réjouissons de ta candidature !